

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Izabel Ladouceur](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cc19c96e85e8129334a90b38>

Date d'obtention : 2022-06-21 15:23:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord rencontrer la personne qui signale la situation et la rassurer. Nous allons soutenir le ou la jeune dans le processus et lui faire sentir qu'elle fait partie de la solution. Nous allons ensuite évaluer l'incident en lui posant des questions sans porter de jugement et sur un ton réconfortant. Puis, remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Nous allons vérifier les informations en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant et si c'est le cas, nous allons rencontrer individuellement les autres et compléter la grille d'évaluation de l'incident et leur mentionner l'importance de rétablir la vie privée de la jeune victime en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas, il faut déclencher le protocole Sexto et suivre les étapes et ce, peu importe la nature des gestes en cas de pornographie juvénile. Il est important de rencontrer toutes les personnes concernées dans l'incident et remplir la grille lorsque cela s'applique. Nous devons confisquer les cellulaires si nous pouvons conclure qu'il contient de la pornographie juvénile. Cependant, nous ne remplissons pas le questionnaire lorsque nous sommes persuadées qu'il s'agit d'un acte malveillant. Nous devons agir avec précision et rassurer les jeunes que nous rencontrons.

Qu'il peut s'agir d'actes malveillants ou d'actes impulsifs. Les deux n'ont pas la même portée, ni les mêmes procédures. Il est important de bien suivre le protocole afin de bien identifier de quels types il s'agit.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La confiscation du cellulaire d'un jeune lorsqu'il est réfractaire. Advenant qu'un jeune refuse catégoriquement de nous remettre son cellulaire et ce, peu importe ce que nous lui disons.